



Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises
Verband der Organisationen des Personals der Sozialen Institutionen des Kantons Freiburg
Secrétariat : Bd de Pérolles 8, Case postale 533, 1701 Fribourg
Sekretariat : Bd de Pérolles 8, Postfach 533, 1701 Freiburg
Tél. 026 309 26 40 secretariat@fopis.ch www.fopis.ch www.vopsi.ch

Bulle – Fondation Clos Fleuri

La FOPIS dénonce des dysfonctionnements graves

Communiqué de presse
20 décembre 2017

Entre 2013 et 2017, la Fondation Clos Fleuri a enregistré 83 départs, dont 16 licenciements (selon un décompte effectué par plusieurs employés). Alertée par les collaborateurs et par certains parents de résidents, la FOPIS a d'abord écrit au Conseil de Fondation qui lui a simplement répondu : «Passez, il n'y a rien à voir.» C'est la raison de la conférence de presse organisée ce matin à Bulle.

La Fondation Clos Fleuri, à Bulle, accueille et encadre des personnes, adultes et des enfants en situation de handicap. Depuis l'entrée en fonction du directeur actuel, le climat de travail s'est largement détérioré. Des collaboratrices et des collaborateurs ont contacté la FOPIS pour faire part de leur grand désarroi : ils se disent victimes de pression et de harcèlement de la part de la Direction. Ils ont également décrit qu'un climat de peur règne au sein de l'institution.

La FOPIS a donc décidé d'analyser la situation et d'intervenir. Elle s'est adressée au mois de novembre au Conseil de fondation pour l'informer de la situation et le mettre en demeure de prendre des mesures visant à garantir le respect des collaborateurs. Le Conseil de fondation a répondu qu'à ses yeux les allégations étaient complètement fausses, voire diffamatoires.

Devant le refus du Conseil de fondation de se rendre à l'évidence et de prendre les mesures qui s'imposent pour le bien des collaboratrices et des collaborateurs, mais bien sûr plus encore pour celui des personnes en situation de handicap prises en charge par l'institution, la FOPIS a donc décidé de dénoncer le cas à la presse.

Une cinquantaine de collaboratrices et de collaborateurs de l'institution ont signé la résolution proposée par la FOPIS. Cette résolution enjoint la direction et le Conseil de fondation à :
respecter dorénavant la législation sur le travail et de protéger la santé des collaborateurs et de les traiter avec respect.

se montrer à l'écoute des préoccupations et des craintes des collaborateurs quant à la baisse de qualité de la prise en charge des résidents
ouvrir sans délai des discussions avec les représentants du personnel.

Lors de la conférence de presse, les remarques des signataires de la pétition ont été rapportées à la presse. Ils ne laissent pas de toute sur l'ampleur des dommages subis par les collaborateurs et les collaboratrices.

Nous ne pouvons donc que répéter que nous attendons de la direction et du Conseil de fondation des mesures énergiques pour corriger sans délai les dysfonctionnements graves observés au sein de l'institution.

Contact : Bernard Fragnière, 079 707 18 39